

SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1

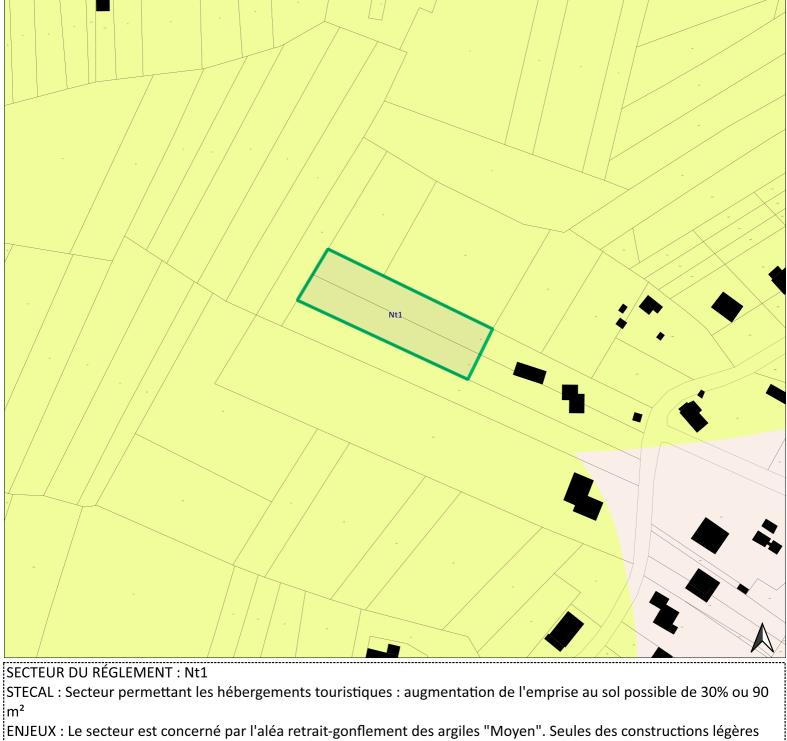
STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90

 $m^2$ 

SURFACE (en ha) : 0.25 PROJET : ≽ **6**ráætion

> Projet de logements insolites / cabanes dans les arbres, dans le prolongement de la parcelle contenant l'habitation

principale



sont prévues.

## Enjeux liés aux risques naturels

## **CRUE CENTENALE**

Niveaux d'aléa : Modéré ou fort

Niveaux d'aléa : Fort

Niveaux d'aléa : Très fort

## PPRI DE LA MEURTHE

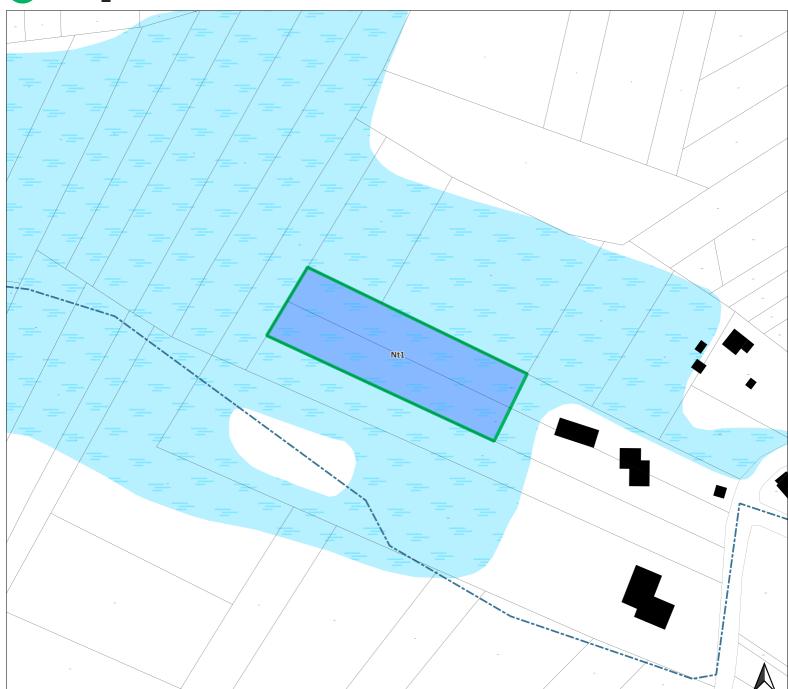
Zone bleue : zone d autorisation avec prescriptions spécifiques

Zone rouge : zone d interdiction

## **ARGILES**

Faible

Moyen

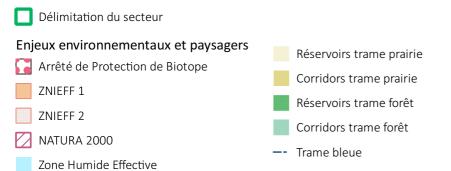


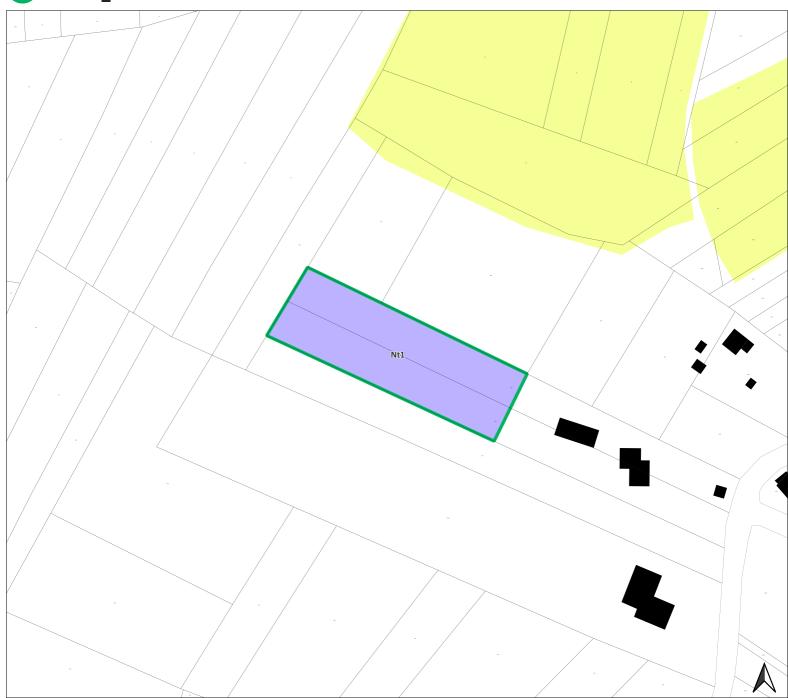
SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1

Réserve nationale

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90 m²

ENJEUX : Le secteur est concerné par une ZNIEFF 2 et la NZH. Le projet prévoit des cabanes dans les arbres afin de limiter les impacts.





SECTEUR DU RÉGLEMENT : Nt1

Registre Parcellaire Graphique 2022

STECAL : Secteur permettant les hébergements touristiques : augmentation de l'emprise au sol possible de 30% ou 90

m²

ENJEUX : Le secteur n'a pas d'impact sur les terres agricoles, pastorales ou forestières

Délimitation du secteur
Enjeux agricoles
Bâtiments agricoles
Périmètre ICPE
Périmètre RSD